

## Conseil Municipal du 4 avril 2008

L'an deux mil huit et le quatre avril, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à vingt heures trente. Date de convocation le vingt huit mars deux mil huit.

**Étaient présents :** MM Robert BALDÈS, maire, Raymond RODRIGUEZ, Christiane SOU, René ARRIGHI, Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Gisèle SOU, Sandrine NUEL, Valérie PIRRONE, Alain DUPOUY, Christian SCHMAUCH, conseillers.

**Étaient absents excusés ayant donné procuration :** Josiane BROSSARD pouvoir à Gisèle SOU, Michel LECRENAIS pouvoir à Robert BALDES

**Était absente :** Rosiane COUDOUIN

**Secrétaire de séance :** Sandrine NUEL

### *Aucune observation sur le compte rendu de la séance du 16 mars 2008*

En début de séance Monsieur le Maire rend hommage à Jacques GRENIER décédé à l'âge de 83 ans, la veille à 10 heures à son domicile. Après avoir été élu successivement Adjoint au Maire, puis Conseiller Municipal, Jacques a consacré beaucoup de son temps à la vie communale. Jusqu'au dernier moment il a été membre de plusieurs commissions municipales et a participé à tous les conseils municipaux. Il était le seul non élu à distribuer régulièrement le Journal de Gauriac.

Une minute de silence a été observée.

## ORDRE DU JOUR

**Robert BALDÈS** propose d'ajouter à l'ordre du jour deux points :

- approbation du compte administratif 2007, du budget annexe du lotissement
- approbation du compte de gestion 2007, du budget annexe du lotissement

Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

### 1. Approbation du compte administratif 2007 (René ARRIGHI)

Monsieur René ARRIGHI Adjoint, président de séance, présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2007, qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses	428 295,65 €
Recettes	630 618,44 €
Excédent de clôture :	202 322,79 €

#### **Investissement**

Dépenses	530 306,62 €
Recettes	529 339,74 €
Déficit de clôture :	966,88 €

Hors de la présence de Monsieur Robert BALDÈS, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2007.

Vote : 12 pour

## 2. **Approbation du compte de gestion 2007** (Robert BALDÈS)

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : 14 pour

## 3. **Approbation du compte administratif 2007 du budget annexe du lotissement** (René ARRIGHI)

Monsieur René ARRIGHI Adjoint, président de séance, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2007 du budget annexe du lotissement, qui s'établit ainsi :

### ***Fonctionnement***

Dépenses	243 044,85 €
Recettes	243 044,85 €
Résultat de fonctionnement	0 €

### ***Investissement***

Dépenses	105 705,97 €
Recettes	105 705,97 €
Résultat d'investissement	0 €

Hors de la présence de Monsieur Robert BALDÈS, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du lotissement 2007.

Vote : 12 pour

## 4. **Approbation du compte de gestion 2007 du budget annexe du lotissement** (Robert BALDÈS)

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe du lotissement de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe du lotissement de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : 14 pour

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers nouvellement élus que le conseil municipal dans sa réunion du 30 mars 2007 avait décidé la dissolution de ce budget après la réalisation des dernières écritures.

## 5. Affectation du résultat (Robert BALDÈS)

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

### **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

-résultat de l'exercice	excédent	202 32,79 €
-résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	58 866,57 €
-résultat de clôture à affecter	excédent..	261 189,36 €

### **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

-résultat de l'exercice	déficit	966,88 €
-résultat reporté de l'exercice antérieur	déficit	16 725,64 €
-résultat comptable cumulé à reporter au D001		17 692,52 €
-dépenses d'investissements engagés non mandatées		127 454,00 €
-recettes d'investissements restant à réaliser		80 862,42 €
-solde des restes à réaliser		46 591,58 €
-déduction des provisions		9 000,00 €

### **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En excédent reporté à la section de fonctionnement R002 187 905,26 €

Solde d'exécution N-1D001 17 692,52 €

**Affectation en réserve R1068 en investissement 73 284,10 €**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 déficit reporté	R002 excédent reporté 187 905,26	D001 solde d'exécution N-1 17 692,52	R001 solde d'exécution N-1
			R1068 excédent de fonctionnement capitalisé 73 284,10

## 6. Vote des 3 taxes (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire présente au conseil les repères essentiels qui jouent sur l'évolution des finances communales.

Il faut savoir que les bases d'imposition ont été augmentées de 1,6% par l'Etat, ce qui est directement répercuté sur les feuilles d'impôts locaux. Nous pourrions en rester là pour compenser le coût de la vie.

Le «panier du maire» est un indice spécifique qui mesure l'inflation constatée pour les communes. Il nous indique que l'indice de prix des dépenses communales est en hausse de 3,4%, contre 1,2% pour l'inflation des ménages hors tabac, soit un écart de + 2,2 points. Les frais financiers, le prix de l'eau, du carburant, du gaz et de l'électricité pèsent énormément sur les finances communales.

Par exemple, le coût des mêmes travaux réalisés sur la toiture du gymnase est multiplié par 5 à 6 entre 2003 et 2008.

Autre exemple, pour le gaz de l'école, nous sommes déjà à 6241€ depuis le début de l'année contre 6409€ pour tout le premier semestre en 2007. Le dernier plein a été fait le 14 avril 2007. Avec les fortes augmentations il nous faut prévoir 12 000€ pour 2008 contre 8940 en 2007. Puisqu'il faut encore prévoir 1500€ de plus d'ici le 15 avril. Plus une hausse pour le dernier trimestre 2008.

En 2008 il faut rajouter le coût de la redevance spéciale des Ordures Ménagères qui vient d'être créée par le SMICVAL pour les Communes, soit : 6,66€/habitant x 847 habitants = 5642€ ce qui représente à elle seule une hausse de 2,88% des impôts locaux. (+ 2 821€ non réglés en 2007 puisque nous étions contre).

Les collèges et lycée passent de 8400€ à 9700€, soit + 8,6%.

Pour les écoles GAURIAC/COMPS il faut compter une augmentation de 4,5% pour compenser en partie les hausses des produits alimentaires à la cantine. Ceci nous oblige de porter notre participation pour la commune de GAURIAC de 61 727€ à 64 500€.

Pour le personnel il faut compter + 4% puisque au SIRP il été octroyé une heure hebdomadaire de plus à la secrétaire administrative et 1h hebdomadaire pour le nettoyage de La Gabare au personnel technique.

La maintenance Magnus augmente de + 2,539%. A quoi il faudrait rajouter cette année une nouvelle augmentation importante due à la mise à niveau technologique des logiciels. Monsieur le Maire propose de repousser cette opération à l'année suivante.

La décentralisation, les nouvelles normes, les évolutions technologiques de communication et de travail constituent des charges supplémentaires pour la Commune. Par exemple : la Préfecture n'envoie plus que des courriels, à nous de les éditer. Les logiciels imposés pour suivre la décentralisation de l'Etat sont de plus en plus importants, plus de maintenance, nécessitent des ordinateurs plus puissants donc coûteux.

#### En contrepartie :

Les 4 dotations d'Etat à la commune (160 503€) ne sont réévaluées que de +1,01%.

La capacité d'autofinancement de la Commune est de 44 070€ pour 2007 (59 939€ si l'on rajoute les recettes exceptionnelles). Cette somme représente les économies réalisées en 2007 pour effectuer des travaux dans la Commune ou bien acquérir du matériel. Sans cette marge rien n'est possible.

Pour répondre convenablement aux besoins de la population en matière d'entretien de la Commune il nous faut envisager l'embauche d'un Agent technique qualifié polyvalent à mi-temps. Nous repoussons d'année en année. Mais jusqu'à quand ? C'est environ 8000€ qui viendront amputer la capacité d'autofinancement.

Tout cela c'est au Conseil Municipal, à l'ensemble des Conseillers de le gérer au mieux.

Pour cette année la Commission des finances réunie à deux reprises propose de ne pas tenir compte des augmentations diverses pourtant très importantes. Elles viendront inévitablement grever le budget communal 2008 et vraisemblablement conduire à une baisse de la capacité

d'autofinancement. Je vous propose de tout faire pour tout au long de l'année déployer des efforts d'économie tout en ne portant pas préjudice à la qualité de la vie communale.

Toutefois, je vous propose de suivre la Commission des finances qui nous invite à répercuter la redevance spéciale 2008 (hors part de 2007) nouvellement créée par le SMICVAL sur les impôts locaux.

### **Jean-Marie ARRIVÉ fait lecture d'une déclaration en séance**

« Depuis des années, le vote du budget communal nous amène à dénoncer :

- le désengagement de l'état
- le transfert des charges sur les collectivités sans compensations financières suffisantes
- la baisse des dotations

et surtout, se poser ces questions, jusqu'à quelle hauteur les élus seront-ils contraints de « serrer les dépenses » sans mettre en péril les services rendus au public ?

Comment ne pas céder au gouvernement qui souhaite que les élus locaux soient rendus responsables des difficultés des finances communales ? Alors que celles-ci réalisent 71% de l'investissement public, soit 40 milliards d'euros, quatre fois plus que l'état.

En 2007 le panier du Maire, comme pour les ménages d'ailleurs, en ce qui concerne les dépenses obligatoires, a augmenté de 3%, alors que les dotations de l'état ont été revalorisées de 1,06%.

Etablir un budget communal en faisant face aux besoins de la population devient une tâche très difficile, même si quelques données connues à ce jour pour notre Commune peuvent nous permettre de ne pas trop augmenter les taxes nous y sommes contraints par l'injonction du Sous-Préfet, représentant de l'Etat, nous mettant en demeure de régler la redevance spéciale des Communes pour la collecte des ordures ménagères, instaurée par le SMICVAL ce qui représente pour 2007 3,33 € par habitant, le double pour 2008, sans préjuger du mode de calcul définitif qui sera retenu par le conseil syndical du SMICVAL. Cela représente une augmentation des taux de 2,88 %.

L'élaboration de ce budget a été faite avec l'ensemble des élus mais le temps imparti avant ce vote ne nous aura pas permis de le partager entièrement avec les nouveaux élus qui ne perdent pas pour autant les perspectives de devoir se pencher sur le sujet à la fois prenant et très intéressant.

Ensemble il nous reste également à se donner les moyens de bien faire entendre à la population qu'en exigeant de l'Etat qu'il prélève seulement 0,5% des actifs financiers (qui représentent 4 800 milliards d'euros pour 2007, soit 50% de plus en quatre ans) cela permettrait d'obtenir 15% de recettes en plus dans les budgets des collectivités. »

**Raymond RODRIGUEZ** dit qu'il est d'accord sur le fond pour le niveau de taxation à 2,88% pour cette année car il n'est pas question de répercuter toutes les hausses sur les impôts. Cependant il faut envisager un échancier de ces hausses. La Commune ne peut pas tout absorber. Il faut prévoir l'avenir.

**Alain DUPOUY** suit le raisonnement précédent il n'y pas d'autres possibilités que d'appliquer 2,88 % de hausse sur les impôts locaux, et il faudra trouver de nouvelles recettes. Mais il ne faut pas prendre les gauriacais pour des « vaches à lait ».

**Jean-Louis GUIRAUD** précise que 2,88% est un minimum, et que si l'Etat ne fait rien pour que les collectivités restent dynamiques il faudra bien prévoir des hausses.

**Jean-Christophe MARMEY** est d'accord avec les remarques des autres élus et pense que cette augmentation est inévitable.

**Christiane SOU** rappelle que le contribuable n'aura pas que cette augmentation à subir. Il aura en plus celle de sa propre imposition sur les ordures ménagères. Il ne faut pas aller au-delà, les plus démunis auront des difficultés.

Il n'est pas prévu une forte augmentation du SMICVAL cette année pour les particuliers, répond **Robert BALDÈS**, mais compte tenu de celle appliquée aux Communes ils sont aussi pénalisés par ricochet.

Il faut tenir compte également des frais de fonctionnement de la Commune. Le tracteur doit être changé et la consommation sera certainement supérieure à celle d'aujourd'hui.

**Gisèle SOU** est d'accord avec tout ce qui vient d'être dit.

**Sandrine NUEL** demande s'il y a une possibilité de dégrèvement partiel pour les plus démunis ?

**Christiane SOU** répond que les dégrèvements sont possibles dans des cas bien précis, condition d'âge et de non imposition sur le revenu ou être bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé. L'Etat pour ces cas là verse une compensation à la commune.

**Robert BALDÈS** précise que cela risque de changer, avec la décentralisation ce qui occasionnerait une charge supplémentaire pour les budgets des collectivités locales.

**Valérie PIRRONE** est gênée par le taux de l'augmentation des impôts locaux de 2,88% qui correspond uniquement à la facture du SMICVAL. Les ordures ménagères sont un sujet tabou pour les Gauriacais. Il faut faire quelque chose vis-à-vis du SMICVAL.

**Christian SCHMAUCH** s'inquiète du fonctionnement du budget de la Commune s'il n'y a pas de recettes, donc pas d'augmentation des taux. Petit à petit la municipalité sera impuissante face aux attentes des Gauriacais parce qu'elle n'aura plus les moyens de réaliser les projets.

**Robert BALDÈS** confirme cette inquiétude et donne l'exemple simple de l'installation d'une table dans un espace public pour satisfaire une demande de jeunes Gauriacais qu'il a reçu l'an dernier. Le coût de ce projet est d'environ 900 € car il y a beaucoup de normes notamment de sécurité à respecter ce qui engendre plus de frais, à quoi il faut rajouter les risques de vol.

**René ARRIGHI** propose de faire une action au niveau du canton contre le SMICVAL.

**Robert BALDÈS** informe les conseillers que le Président de la CDC qui était vice-président du SMICVAL ainsi que les délégués du canton ont démissionné. Ils ne sont pas satisfaits des informations données sur la gestion de ce syndicat. Le désaccord est démonstratif. La CDC a pris un avocat dans cette affaire. Par contre il n'est pas normal que le canton de Bourg ne soit pas représenté au SMICVAL il faudra donc y remédier rapidement. Il s'agissait de montrer un mécontentement. De plus la Commune a reçu un courrier demandant l'inventaire des containers utilisés pour les bâtiments communaux de façon à ajuster la redevance en fonction du volume d'ordures ménagères produit.

**Jean-Christophe MARMEY** demande s'il n'est pas possible de faire une mise en concurrence pour le service de collecte et sortir de ce syndicat ?

**Raymond RODRIGUEZ** précise que la charge est à la Communauté des Communes et non uniquement à la Commune, puisqu'elle a la compétence ordures ménagères depuis 5 ou 6 ans. Pour répondre à la proposition de Valérie PIRRONE de globaliser l'augmentation, cette charge nouvelle à reporter de 2,88% sur les 3 taxes, ne peut être présentée que de cette manière à la population de façon à préserver une traçabilité de cette augmentation. Depuis 18 ans le point ordures ménagères pose problème par une continuelle augmentation d'où une forte inquiétude sur l'avenir.

**Jean-Marie ARRIVÉ** préconise d'engager des actions afin de faire remonter le mécontentement. Il suffit de regarder les profits de VEOLIA (sous-traitant du SMICVAL pour le traitement) payés par le contribuable. Pourquoi ne pas créer une régie au lieu de faire travailler des entreprises privées ?

*Arrivée de Rosiane COUDOUIN en cours de séance.*

Presque tout est déjà en régie sauf la mise en décharge répond **Raymond RODRIGUEZ**.

**Christian SCHMAUCH** s'interroge sur l'évolution des quantités de déchets dans les ménages.

Il suffit de constater le conditionnement des produits que le consommateur achète aujourd'hui fait remarquer **Jean-Marie ARRIVÉ**.

**Alain DUPOUY** demande si un audit n'a pas été diligenté ce qui permettrait de contrôler ainsi le coût de fonctionnement du SMICVAL ?

C'est la cour des comptes qui contrôle ces structures et c'est aussi pour ça que la Communauté des Communes a pris un avocat répond **Raymond RODRIGUEZ**, qui propose de faire un rapide historique du SMICVAL.

*Arrivée de Michel LECRENAIS en cours de séance.*

Ce n'est pas l'augmentation en volume qui pose problème ce sont les modifications des normes de traitement. De plus le SMICVAL est le regroupement de divers syndicats intercommunaux. Pour notre secteur nous avons le SMICTOM qui avait une mauvaise gestion. Structure pas aux normes, emprunt réalisé pour réparer ces défauts, qui n'étaient toujours pas opérationnelles après intervention, etc., etc.... Frais énormes fédérés par le SMICVAL maintenant. Les dirigeants incompetents de plusieurs années sont restés en place et le déficit est devenu considérable, 7 millions d'euros accumulés sur 3 ans.

Après avoir largement débattu sur le sujet le Conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer une augmentation de 2,88 % sur les 3 taxes.

- taxe d'habitation	12,38
- taxe foncière (bâti)	24,67
- taxe foncière (non bâti)	47,51

**Vote : 15 pour**

## 7. Budget primitif 2008 (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2008 a été préparé en commission des finances et précise qu'il y a eu quelques légers changements.

### **Fonctionnement :**

Dépenses : sur la ligne « voyages et déplacements » pour participation à un voyage scolaire, fournitures administratives.

**Raymond RODRIGUEZ** explique que la Commune touche la taxe professionnelle de la part de la CDC puisque celle-ci la perçoit directement et que nous remboursons un trop perçu de 326 €.

**Robert BALDÈS** précise que la participation au SIRP est en forte augmentation en raison des augmentations appliquées par les prestataires de la cantine. Il a été décidé également une subvention au secours populaire de 30 € et une aide exceptionnelle de 100 € pour participation au voyage scolaire de deux enfants de la Commune qui sera mandatée au collège de Blaye.

Recettes : droits de mutations à pondérer. Il est souhaitable que 50 % des réservations de la Gabare soit destiné à la location de particuliers. Il faut chercher à autofinancer le fonctionnement de cette nouvelle salle.

Une somme de 2000€ est inscrite à la demande de **Christiane SOU** suite à la vente en cours d'une concession.

**Investissement :**

Il a été décidé de maintenir le projet d'informatisation de l'école, par contre pour l'aménagement de jeux dans la cour il est souhaitable d'attendre l'année suivante pour profiter d'un maximum de subvention.

**Christian SCHMAUCH** qui est allé voir l'état de la cour de l'école précise que l'enrobé est en bon état mais qu'il faut utiliser la place disponible, entre certains arbres, afin d'aménager les jeux sur des zones libres et en toute sécurité.

**Valérie PIRRONE** demande pourquoi installer des jeux au square du parking de la Gabare et pas à l'école.

Parce qu'une subvention a déjà été accordée dans le cadre de l'aménagement du parking dans un souci de sécurité par rapport à la route départementale répond **Robert BALDÈS**.

**Monsieur le Maire** reprend. La modification de l'informatisation du secrétariat est reportée. Il présente le devis de la DDE pour les travaux de voirie.

Pour le gymnase des travaux urgents seraient nécessaires afin d'éliminer les problèmes d'infiltration des eaux de pluie. Après une vérification demandée par **René ARRIGHI** l'Agent de la Commune a pu constater que 1056 tirefonds au lieu de 3 000 ont été changés au gymnase lors des travaux de 2003. De plus ceux-ci ne sont pas aux normes donc inutiles. Le bureau de contrôle doit transmettre un dossier pour notre assurance afin de faire appliquer la garantie décennale de l'entreprise dans cette affaire.

**René ARRIGHI** propose de mettre des bâches à l'intérieur sous la toiture afin d'éviter les flaques d'eau.

Les bâches n'éviteront pas l'écoulement de l'eau, son poids occasionnera des poches répond **Jean-Louis GUIRAUD**.

A ce sujet un courrier du Président de l'USG stipulant son inquiétude sur l'utilisation du gymnase dans de telles conditions d'insécurité a été remis à chaque conseiller. Il attire l'attention sur les problèmes occasionnés par l'indisponibilité du complexe sportif pour la bonne marche de son association.

**Rosiane COUDOUIN** propose de faire également un courrier dans ce sens par rapport à la fréquentation des enfants de l'école pour la pratique du sport.

**Monsieur le Maire** pense qu'il faut prévoir de doubler et isoler la toiture, remplacer l'éclairage défectueux et obsolète, l'installation d'un paratonnerre, le changement des fenêtres des locaux annexes, de plus il serait possible d'intégrer les travaux du préfabriqué jouxtant le gymnase considéré comme une annexe au complexe sportif « pratique de la gymnastique ». Il est envisageable de percevoir 80% de subvention pour ce dossier qui reste à l'étude tant que le litige des tirefonds n'est pas solutionné.

Recettes :

La subvention de l'état pour les travaux de la falaise de Marmisson est accordée. Une mise à prix du tracteur 5 500 € et 4 500€ pour l'épareuse est décidée et paraîtra sur le prochain journal de la Commune.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2008 qui s'équilibre comme suivant :

**Fonctionnement**

Recettes : 673 064,26

Dépenses : 673 064,26

**Investissement**

Recettes : 497 768,82

Dépenses : 497 768,82



Vote 15 pour

## 8. Dossiers DGE (Robert BALDÈS)

### Voirie

L'état de la chaussée des VC 104 de la Grolle, VC 105 de Laborde, VC 16 de Camp Haut, VC n°4 de la Garenne, présente de sérieuses dégradations. De plus il est nécessaire d'effectuer des travaux pour l'évacuation des eaux pluviales du parking de la salle polyvalente, La Gabare, par un raccordement à la VC n°1 de Francicot.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de déposer un dossier de demande au titre de la DGE 2008 pour les travaux de voirie et d'écoulement des eaux pluviales du parking de la salle polyvalente de la Gabare.

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES			RECETTES	
travaux	coût HT	coût TTC	subvention	
VC 104 de la Grolle Reprofilage total	1 800	2 152.8	DGE 25%	3 446.25
VC 105 de Laborde Reprofilage total	1 800	2 152.8	Autofinancement	13 040.61
VC 16 de Camp Haut Reprofilage total	560	669.76		
VC 4 de la Garenne Bordures reprofilage	4 175	4 993.3		
Pose de tuyaux , regard de visite, calcaire	5 450	6 518.20		
<b>TOTAL</b>	<b>13 785</b>	<b>16 486.86</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 486.86</b>

Vote 15 pour

### Informatisation de l'école élémentaire :

Monsieur le Maire expose aux conseillers que les programmes de l'Éducation Nationale exigent l'enseignement des Technologies de l'Information et de la Communication, dès le Cycle 2 (cycle des apprentissages fondamentaux : GS/CP/CE1).

Les outils informatiques et les technologies de l'information et de la communication, font partie du quotidien de l'école, dans toutes les disciplines. Un certain nombre de compétences du premier niveau du Brevet Informatique et Internet –dit familièrement le « B2i »- peuvent être validées dès le cycle des apprentissages fondamentaux.

Afin de répondre à l'attente des enseignantes de l'École primaire de la commune de Gauriac le conseil municipal a décidé d'acquérir le matériel informatique nécessaire à cet apprentissage, soit une dizaine d'ordinateurs et de déposer une demande au titre de la DGE 2008.

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES			RECETTES	
matériel	coût HT	coût TTC	subvention	
Ordinateurs portables, micro- casques, imprimante	10 945.04	13 090.27	DGE 35 %	3 830.76
			Autofinancement	9 259.51
<b>TOTAL</b>	<b>10 945.04</b>	<b>13 090.27</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 090.27</b>

Vote 15 pour

## 9. Traitement des eaux pluviales du parking de la Gabare, (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le parking de la Gabare est en contre-pente par rapport à la route départementale et que la buse ne peut pas absorber toute l'eau qui va chez un riverain en empruntant son chemin.

Il est donc proposé de signer une convention afin de réaliser les travaux de canalisation sur sa propriété ce qui permettra un bon écoulement des eaux pluviales du parking de la Gabare et assainira en même temps son chemin.

Convention avec M. Pialleport.

### **Convention de servitude pour une canalisation d'évacuation des eaux pluviales de la place de la Gabare**

La Commune de GAURIAC a besoin de réaliser une conduite pour évacuer les eaux pluviales de la place de la Gabare. Après examen des possibilités, tenant compte de la pente du terrain, la solution retenue conduit à utiliser le chemin privé d'accès à la propriété de Mme et M. PIALLEPORT Jean Claude, pour ensuite rejoindre le busage de la voie communale n°1. Pour permettre le passage de la canalisation, Mme et M. PIALLEPORT Jean Claude ont donné leur accord par la constitution d'une servitude de passage sur leur propriété sise 1 Flouret. L'emprise sera sur les parcelles cadastrées section AI n°244 et 285 Francicot Nord.

En contrepartie, la Commune s'engage à remettre les lieux en état et à faire son affaire personnelle des dégâts qui pourraient être causés dans la propriété lors de l'exécution des travaux.

Cette convention sera validée à compter de la délibération du conseil municipal dont un exemplaire sera fourni à Madame et Monsieur PIALLEPORT Jean Claude.

Le conseil municipal de GAURIAC

Vu le code général des collectivités territoriales et le rapport ci-dessus,

Délibère

15 voix Pour,

**Article 1** - Est approuvée la convention :

de constitution de servitude de passage de la canalisation des eaux pluviales sur les parcelles cadastrées section AI n°244 et n°285 lieu-dit Francicot Nord, appartenant à Mme et M. PIALLEPORT Jean Claude.

**Article 2** -A compter de ce jour prend effet la convention signée entre Monsieur le Maire, Mme et Monsieur PIALLEPORT.

**Article 3** –Un exemplaire de la délibération est fourni à Mme et Monsieur PIALLEPORT

**Rosiane COUDOUIN** demande où s'évacuaient les eaux avant les travaux de la salle polyvalente.

Sur le terrain, puis ensuite chez Monsieur PIALLEPORT répond Monsieur le Maire

### **10. Désignation de 2 délégués suppléants supplémentaires auprès de la CDC (Robert BALDÈS)**

Suite au courrier de la Sous-Préfecture concernant la désignation des délégués suppléants à la Communauté de Communes du canton de Bourg et plus particulièrement l'article 4 des statuts de la CDC repris à l'article 6 de l'arrêté de création, le conseil municipal à l'unanimité délègue :

René ARRIGHI et Jean-Christophe MARMEY en tant que délégués suppléants.

Vote 15 pour

### **11. Désignation du délégué chargé des questions de défense (Robert BALDÈS)**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la circulaire du 26 octobre 2001 a mis en place un réseau de correspondants défense dans chaque commune. Cet élu a vocation à développer le lien Armée-Nation et à ce titre est pour la commune l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Monsieur Michel LECRENAIS est désigné comme conseiller municipal chargé des questions de défense pour la commune de Gauriac.

Vote 15 pour

## **12. Désignation du délégué élu auprès du CNAS (Robert BALDÈS)**

Monsieur le Maire explique aux nouveaux conseillers l'adhésion de la Commune de Gauriac au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.

A ce titre et suite au renouvellement des conseils municipaux il faut procéder à la désignation du délégué élu du CNAS dont la durée du mandat est calée sur celle du mandat municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Robert BALDÈS en tant que délégué élu de la commune auprès du CNAS.

Vote 15 pour

Il est précisé que Sylvie FLOIRAC est désignée par les agents de la collectivité en tant que délégué agent et correspondant.

**Jean-Marie ARRIVÉ** explique aux conseillers que le CNAS permet l'obtention de certains avantages, et aides diverses pour les agents à l'image d'un comité d'entreprise.

## **13. Médecine professionnelle et préventive, convention avec le Centre de Gestion (Jean-Marie ARRIVÉ)**

**Jean-Marie ARRIVÉ** propose de délibérer sur la réorganisation du service médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion.

Vu les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Vu la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Gironde ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu les prestations offertes par le service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Gironde telles que décrites dans la charte d'organisation et de fonctionnement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De solliciter le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de la prestation de médecine professionnelle et préventive qu'il propose aux collectivités ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Vote 15 pour

#### **14. Projet plan départemental des randonnées - Adoption des circuits de randonnées et de la convention de gestion (Robert BALDÈS)**

Robert BALDÈS fait part d'un courrier du Conseil Général de la Gironde qui explique que l'étude de tracé de la Voie de Tours validée par un comité scientifique et historique en juin 2006 confirme le passage de ce chemin de St Jacques de Compostelle sur la commune de Gauriac. Le démarrage des travaux est prévu dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2008.

Monsieur le Maire rapporte que l'étude préalable au plan départemental de randonnée sur les chemins de St Jacques de Compostelle-Voie de Tours confiée par le Conseil Général à l'Association des Amis de St Jacques de Compostelle est aujourd'hui terminée. Il est donc nécessaire de donner un avis définitif sur le plan tel qu'il est arrêté et de mettre en place les modalités de gestion des itinéraires de randonnée avec le département de la Gironde.

En conséquence le conseil municipal à l'unanimité :

- donne un avis favorable au plan de randonnée annexé à la présente délibération,
- approuve la convention de gestion à conclure entre le département de la Gironde et la commune et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- approuve l'affectation donnée par le plan départemental de randonnée aux emprises publiques ou privées de la commune et demande à Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à son respect.

Vote 15 pour

**Jean-Christophe MARMEY** sera contacté par Didier FONTES sur ce dossier.

**Raymond RODRIGUEZ** a constaté quelques marquages manquants il serait bon de le signaler par la même occasion afin de rétablir une bonne signalétique.

#### **15. Divers**

16.

##### **✓ Annulations de certaines délibérations (Robert BALDÈS)**

La sous-préfecture par courriers du 28 mars dernier demande l'annulation de certaines délibérations prises lors de la séance du 16 mars 2008 :

##### **Syndicat Intercommunal du collège de Bourg**

Le conseil municipal à l'unanimité décide l'annulation de la délibération du 16 mars 2008 portant désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal du collège de Bourg, la commune n'étant pas adhérente à ce groupement, conformément à la procédure définie à l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, entérinée par un arrêté préfectoral.

Vote 15 pour

##### **SMICVAL**

Le conseil municipal à l'unanimité décide l'annulation de la délibération du 16 mars 2008 portant désignation des délégués représentant la commune auprès du SMICVAL. La Communauté des Communes du canton de Bourg étant adhérente il appartient au seul conseil communautaire de procéder à la désignation des délégués.

Vote 15 pour

### **Pays de Haute Gironde**

Le conseil municipal à l'unanimité décide l'annulation de la délibération du 16 mars 2008 portant désignation des délégués représentant la commune auprès du Pays de Haute Gironde. La Communauté des Communes du canton de Bourg étant adhérente il appartient au seul conseil communautaire de procéder à la désignation des délégués.

Vote 15 pour

### **Piscine de Bourg**

Suite à une erreur administrative il convient d'annuler et de remplacer la délibération du 16 mars 2008 désignant les délégués auprès de la commission Piscine de la CDC de Bourg.

Le conseil municipal à l'unanimité a désigné Michel LECRENAIS et Rosiane COUDOUIN en tant que délégués de la commune auprès de la commission Piscine de la Communauté de Bourg.

Vote 15 pour

### **Entretien de la salle de la Gabare**

Le conseil municipal à l'unanimité décide l'annulation de la délibération du 15 février 2008 décidant l'attribution d'une prime mensuelle de nettoyage à l'agent technique chargé du nettoyage du linge de 10,98 €. Cette prime n'est pas prévue dans la législation en vigueur.

Vote 15 pour

Jean-Marie ARRIVÉ doit étudier la solution de compensation d'autant plus que 2 agents sont concernés.

#### ✓ **Réseau local d'échanges et de soutien aux parents (Robert BALDÈS)**

**Robert BALDÈS** explique aux conseillers qu'un projet éducatif local est mis en œuvre sur le canton de Bourg. L'objectif est de contribuer à renforcer l'implication des parents par la mise en place d'un atelier Parents/Enfant pour favoriser le lien social. La Commune de Gauriac a été sollicitée pour le prêt d'un bâtiment. La bibliothèque municipale a été retenue.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord à Monsieur le Maire pour la signature de la convention entre la Communauté de Communes de Bourg, l'Association la Clefs des Champs et Gauriac, pour la mise en place d'un atelier Parents/Enfant à la bibliothèque de Gauriac dans le cadre du projet éducatif local.

Au préalable la porte d'accès de la bibliothèque à la classe de CP devra être pourvue d'une bonne isolation phonique.

Vote 15 pour

✓ **Robert BALDÈS** fait lecture d'un courrier du Président de l'association Défense des Sites et des Habitants de Haute Gironde sur le dossier du Grand Contournement de Bordeaux. Il propose de préparer une réponse en coordination avant de prendre une délibération officielle.

**Jean-Louis GUIRAUD** souhaite que le Président de cette association puisse venir développer son courrier lors d'une prochaine réunion de coordination.

#### ✓ **Renouvellement de la commission des impôts directs (Christiane SOU)**

**Christiane SOU** expose que la durée du mandat des membres de la Commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

Elle présente la liste des 24 contribuables :

**Titulaires**

René ARRIGHI, Jean-Marie ARRIVÉ, René BARRAU, Bernadette BEN LAHOUCINE, Marcelle BLANC, Jean-Jacques BROSSARD, Rosiane COUDOUIN, Claude DEJOUE, Jean-Louis DUMEYNIEU, Patrick GIRARDIN

**Titulaires hors commune**

Joël BAYARD, Marie-Agnès BRETON

**Suppléants**

Lylia JOINAU, Jean-Louis LANGELOTTI, Jean-Christophe MARMEY, Pierre Maurice MERLE, Bernard MONNET, Francis MONTION, Francis RICHARD, Aurélie SOU, Christiane SOU

**Suppléants hors commune**

Françoise BOUNAUD, Bernard GRIMARD

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la liste des contribuables proposés au Directeur des Services Fiscaux de la Gironde.

Vote 15 pour

✓ **Rosiane COUDOUIN** communique l'information suivante :

Des composteurs sont à la disposition des Gauriacais, à St MARIENS du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 jusqu'à fin avril. Ils sont remis gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile.

Après avoir proposé un tour de table la séance est levée à 23h30